

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Seize le 20 Septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Étaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, AM. Goujon, D. Guillaume, P. Cormier, M. Foidart, F. Téroute, F. Hervé, A. Buzaré, JJ. Marteil, L. Monnerie, G. Thiery, P. Guilbaudeau, L. Médica D. Capart, D. Renouf, Z. Dano, MC Couf, MM. Prévost, AM Garangé, MF Guillemot, P. Le Dro, C. Pecchia, R. Hénault M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, V. Robin-Cornaud Conseillers municipaux

Absents excusés

C. Jourdain qui a donné procuration à M. Foidart
S. Caroff « « à AM. Goujon
L. Detrez « « à M. David
J. Grévès

Secrétaire : M. Foidart

Date de la convocation : 14 Septembre 2016
Date de l'affichage : 14 Septembre 2016
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 32

2016_89 : Acquisition d'une bande de terrain au Méné

Rapporteur : D. Guillaume

Au Méné, un propriétaire situé à l'extrémité sud du hameau (parcelle YA 269), envisage d'acquérir les parcelles YA 126 et 129, contiguës à son terrain, et de clôturer l'ensemble. Or le chemin d'exploitation qui dessert tout le hameau est implanté en partie sur l'une de ces parcelles privées, la YA 129, et il ne sera plus possible de faire demi-tour en extrémité de voirie, même pour un véhicule léger.

La commune souhaite donc acquérir une surface de 30 m² environ au sud de cette parcelle YA 129 pour pouvoir y déplacer la voirie et réaliser, quand ce sera nécessaire, une placette de retournement. Seuls les véhicules légers pourront y effectuer des demi-tours. Les conteneurs à ordures ménagères resteront sur l'aire de regroupement actuelle, à l'entrée du hameau où le camion de collecte peut manœuvrer.

Cette parcelle appartient aux Cts Perron, et est classée en zone Na au PLU.

L'acquisition se fera à 1€/m².

Les frais d'actes et de géomètre seront à la charge de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Services de Proximité et des Gene de Voyage en 26 août 2016 ;

Envoyé en préfecture le 22/09/2016

Reçu en préfecture le 22/09/2016

Affiché le 26 août 2016

AUTORISE l'acquisition de 30 m² dans la parcelle cadastrée YA 129p, appartenant aux Cts Perron pour la somme de 1€/m²

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette acquisition.

DIT que tous les frais, notamment d'actes et de géomètres, seront à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 21 Septembre 2016
Le Maire,
François AUBERTIN

